



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o LAS-0144

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 8 février 2021, le règlement suivant :

LAS-0144 Règlement autorisant un emprunt de 2 187 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 15 juin 2021.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'Arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 21 juin 2021.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 juin 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. LAS-0144

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on February 8, 2021, the following by-law:

LAS-0144 By-law authorizing a loan of \$2,187,000 for work related to borough buildings in the borough of LaSalle.

This by-law has been approved by the *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on June 15, 2021.

This by-law can be consulted on the Borough of LaSalle website or by submitting a request to this effect by email at greffe.lasalle@montreal.ca.

This by-law takes effect on June 21, 2021.

GIVEN AT LASALLE, on June 21, 2021.

Nathalie Hadida
Borough Secretary